

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 13 AVRIL 2024**

N°2024_030,

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE

et le 13 avril à 10 heures 10, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de Saint-Marcellin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BALESTAS et après convocations faites à domicile ou de manière dématérialisée en date du 29 mars 2024. Monsieur Mathieu GERMAIN étant le plus jeune membre du conseil, est désigné secrétaire de séance.

La séance débute à 10h10.

Présents :

Jean-Yves BALESTAS, Olivier GAUTIER, Mathieu GERMAIN, Bruno GIARDINO, Jeanne MAURY, Elisabeth NOBLOT, Patricia ODDOUX, Ginette PEVET, Martine PUCEL, Monique VINCENT, Agnès WATRIN.

Absents :

Jean-Pierre GABRIELE, Noëlle THAON.

Absents représentés :

Imen DE SMEDT qui a donné son pouvoir à Monique VINCENT, Yann FILLION qui a donné son pouvoir à Jeanne MAURY, Raphaël MOCELLIN qui a donné son pouvoir à Jean-Yves BALESTAS, Gabrielle NOBLOT qui a donné son pouvoir à Elisabeth NOBLOT.

Membres en exercice : 17

Présents : 11

Le conseil d'administration examine les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

CCAS de Saint-Marcellin - Budget annexe tiers-lieu numérique - Vote du budget primitif – Exercice 2024

Monsieur le vice-président soumet, au conseil d'administration, le budget primitif du budget annexe tiers-lieu numérique pour l'exercice 2024

Conformément aux règles budgétaires et comptables en M57,

En application de la délibération n°2021_002 du 2 mars 2021 créant un budget annexe au budget principal du CCAS.

Ledit budget s'équilibre en dépenses et recettes de la manière suivante :

.../...

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 25 avril 2024
Et publication ou notification du 25 avril 2024

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 13 AVRIL 2024**

N°2024_030, suite.

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	267 329,00 €	267 329,00 €
INVESTISSEMENT	48 702,00 €	48 702,00 €

Monsieur le vice-président, propose à l'assemblée d'approuver le budget primitif du budget annexe tiers-lieu numérique pour l'exercice 2024.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le budget primitif du budget annexe du CCAS tiers-lieu numérique pour l'exercice 2024.

Adoptée à l'unanimité

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication

Suivent les signatures aux registres,
Pour copie certifiée conforme,

**Le secrétaire de séance
Mathieu GERMAIN**

**Le vice-président du CCAS,
Jean-Yves BALESTAS**